

La Réunion, le 19 avril 2024

Peu de licences sportives en club à La Réunion Éléments d'explications complémentaires

L'objectif de l'étude ([Insee Flash La Réunion n°272](#)) publiée ce mardi 16 avril 2024, fruit d'un partenariat national entre l'Insee et l'Injep est de comparer entre régions les pratiques sportives des habitants dans le cadre de la promotion (J-100) des Jeux de Paris 2024, à travers deux sources de données (toutes recueillies par l'Injep) :

- **L'enquête sur les pratiques physiques et sportives réalisée en 2020**
- **Les licences annuelles délivrées par les clubs unisports**

En premier lieu, l'enquête sur les « **pratiques physiques et sportives** » est une enquête de statistique publique, réalisée tous les 10 ans, labellisée, avec un échantillon important (30 000 personnes de 15 ans ou plus avec une sur-représentation des Drom). C'est la source privilégiée pour les comparaisons régionales.

Cette dernière a été réalisée entre fin janvier et juin 2020, mais porte sur les activités physiques et sportives **réalisées sur la période passée, sur les 12 derniers mois « hors confinement »**.

La collecte (internet, téléphone, voie postale) a été suspendue pendant le confinement (du 17/03 au 19/05) et le questionnaire adapté en ajoutant la mention « hors confinement » à la période de référence.

Les résultats dans l'étude publiée prennent en compte toutes **les pratiques sportives** ; la marche, la randonnée, la natation, la gym, la danse, etc. Cependant, **les activités physiques de baignade, de relaxation et de balade, mais aussi les échecs et les cours obligatoires d'éducation physique et sportive sont exclus**.

Par ailleurs, cette étude se focalise sur la **pratique régulière** (en moyenne une séance par semaine). Or les Réunionnais ont plus souvent qu'ailleurs une pratique dite « occasionnelle », c'est-à-dire au moins une séance de sport dans l'année écoulée (19 % contre 15 % en moyenne nationale).

Ainsi, selon une définition élargie incluant les pratiques sportives tant occasionnelles que régulières, 69 % des Réunionnais pratiquent une activité physique, contre 80 % en France. La pratique sportive qu'elle soit régulière ou occasionnelle reste donc moins développée comme dans d'autres territoires ultra-marins.

Ces résultats sont convergents avec d'autres constats réalisés précédemment.

Ainsi, l'[enquête Santé à La Réunion \(2019\)](#) montrait déjà une pratique sportive plus modérée sur l'île : 14 % des Réunionnais déclarent ne jamais produire un effort physique quel qu'il soit. Dans l'Hexagone, seuls 6 % des habitants sont dans ce cas. L'activité physique est ainsi nettement moins répandue à La Réunion que dans l'Hexagone : seuls 24 % des Réunionnais suivent la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'effectuer au moins 30 minutes de marche ou de vélo par jour (31 % dans l'Hexagone).

De même, **seuls 35 % des Réunionnais pratiquent une activité sportive de loisir chaque semaine**, soit 10 points de moins que dans l'Hexagone. Les Réunionnais les plus aisés se démarquent avec une pratique sportive de loisir plus fréquente que les autres Réunionnais (40 % contre 30 %).

Ces résultats sont comparables à ceux publiés selon la même méthodologie par l'**Université de La Réunion** ([premiers résultats de l'enquête régionale sur les pratiques physiques et sportives à La Réunion](#)), mais qui prend en compte toutes les pratiques et toutes les activités **y compris les balades et la baignade**. Celle-ci conduit à un taux de pratique régulière de 67 %.

De plus, l'activité largement la plus représentée est bien la « marche/balade », qui concerne 53% des pratiquants (au moins une fois dans l'année). Cette pratique demeure toutefois elle aussi nettement en retrait par rapport au niveau national (66 %).

Les résultats (à paraître) du baromètre national sur les pratiques sportives **2022-2023** sont convergents avec ceux de l'[enquête sur les pratiques physiques et sportives](#) pour La Réunion (**49 % de pratique régulière** en moyenne une fois par semaine, 58 % au moins une fois dans l'année).

Concernant **les licences sportives**, sont retenues uniquement dans la publication les licences annuelles dans **89 fédérations unisports sur les 119 existantes au total**. À La Réunion, comme dans les autres régions françaises, les fédérations affinitaires, scolaires et para-sportives ne sont pas retenues, car elles ne permettent pas de connaître le sport pratiqué. De plus, les pratiques de comptabilisation des licences de certaines fédérations multisports sont variables.

Sur ce champ de l'étude, le taux de licences annuelles en 2022, s'élève à **114 pour 1 000 habitants à La Réunion**, contre 157 en moyenne dans toute la France. La Réunion est le premier DOM, mais derrière toutes les régions de l'Hexagone.

Concernant le nombre total de licences par habitant, y compris fédérations scolaires et affinitaires, on dénombre 149 944 licences sportives à La Réunion, soit 172 licences pour 1 000 habitants contre 224,4 en France.

Pour en savoir plus

Ramaye C., « [Peu de licences sportives en club à La Réunion](#) », Insee Flash La Réunion n° 272, avril 2024.

Clément A., Casteran-Sacreste B., Mauroux A., Brunet L., Jollivet J., Levasseur S., « [Panorama des licences sportives dans les fédérations olympiques de Paris 2024](#) », Insee Première n° 1992, avril 2024.

Anne C., « [Les licences annuelles des fédérations sportives en 2022](#) », Injep Fiches repères n° 2023/05, septembre 2023.

Autain M., Didier M., Lefèvre B., Mauroux A., Raffin V., Vicard A., « [Les pratiques physiques et sportives en France](#) », Injep, mars 2023.

Merceron S., Thibault P., « [Enquête Santé à La Réunion en 2019 - Un Réunionnais sur dix déclare être en mauvaise santé](#) », Insee, mai 2021.

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte
0692 448 358 – inseeoi-communication@insee.fr

